

## Sommaire

Page		
<b>2</b>	Égalité femmes-hommes : « Le 8 mars des premières de corvées »	2
	Temps de travail et salaires : Des centaines de milliers d'emplois en jeu	3
	Inégalités devant la crise : Les plus riches sont encore épar- gnés	6
	Plan de relance : Il faut contrôler les aides publiques aux entre- prises	9
	Emploi : Croître en supprimant des emplois, le modèle des grandes entreprises	10
	Concentration des employeurs : Du pouvoir des entreprises sur le marché du travail	11
	Lutte gagnante : La distribution de la presse à Marseille et Toulon gérée par les travailleur-se-s de la CGT	13
	Note de lecture : François Morin, Quand la gauche essayait encore	13

# Édito

## Avoir l'ambition de porter des projets industriels CGT pour les salaires et l'emploi

À l'heure où délocalisation rime avec désindustrialisation, ce sont des pans entiers de l'économie qui sont impactés par des suppressions d'emplois, fermetures de site avec un début d'année 2021, qui présage un avenir incertain pour de nombreux salariés et particulièrement dans l'industrie.

39 milliards de profits en 2020, contre 80 milliards en 2019, avec des entreprises du CAC 40 qui indiquent déjà que cela aura un impact sur leur capacité à investir, à se développer donc à créer de l'emploi.

Pourtant, malgré un contexte sanitaire difficile, géré à coups d'annonces se contredisant les unes après les autres, on sait déjà que l'activité est repartie. À ce stade, les 40 entreprises ont déjà fait état de perspectives bien meilleures pour cette année 2021 que ce soit dans l'industrie automobile, le luxe, la finance, etc.

Dans ce spectre, *quid* de l'utilisation de l'argent du plan de relance qui risque bien de faire la part belle aux actionnaires ? Ce que la CGT a redit lors de la dernière conférence du dialogue social au Premier ministre : « On ne peut pas

*supprimer des emplois, quand on touche des aides ! »*

S'il est de bon ton de le dénoncer partout, notamment dans les lieux d'intervention en territoire, là où la CGT est présente, soyons à l'offensive pour porter collectivement nos propositions et celles amenées par la campagne industrie. Une campagne CGT de plus ? Non ! Elle s'inscrit dans la logique d'une CGT forte de propositions, en lien avec les autres campagnes : celle du coût du capital, des services publics, de la reconquête de la sécurité sociale... Et du processus de mobilisation engagé autour des questions d'emploi et salaire, tel que porté dans le nouveau 4-pages *Contact* : « Pour l'emploi, imposons une autre logique », avec en titre fort « 100 milliards pour les salaires, pas pour le CAC 40 ! »

Ne laissons pas le gouvernement détruire nos emplois, et faire aller à vau-l'eau les savoir-faire et compétences d'un pays fort de son industrie, au profit du capital. Il faut assurer le maintien de filières stratégiques pour garantir l'indépendance industrielle et répondre aux besoins sociaux et environnementaux. **(suite page suivante)**

**Suite de l'édito**

Plutôt que l'austérité, voilà une réponse concrète face à la question de la « dette ».

La CGT se doit donc de donner une visibilité large à ses propositions pour la reconquête industrielle !

Dans un pays comme la France, doté de services publics qui garantissent des infrastructures de qualité pour accueillir des sites industriels, ne laissons pas faire le déclin par des choix de gouvernements successifs plus à même de gaver les

grands groupes que de penser enjeux stratégiques d'avenir. Reconquérir l'industrie, c'est défendre l'emploi, les salaires et les services publics !

Le progrès social est possible. Le plan de rupture porté par la CGT se veut cohérent avec nos campagnes CGT.

Cette *Lettre éco* de la CGT est un outil pour le comprendre, et construire partout, partant des réalités du travail, de ce que les salariés connaissent, des projets alternatifs valorisant les compétences et qualifications,

l'investissement, la recherche et développement, la formation professionnelle, la réduction du temps de travail à 32 heures: des propositions qui améliorent les droits comme ceux portés par notre revendication de sécurité sociale professionnelle et pour que demain ce nouveau printemps voie fleurir des emplois garants de la réponse au chômage de masse subi par les travailleuses.

**Nathalie Bazire,**  
membre de la CEC

## Égalité femmes-hommes

### « Le 8 mars des premières de corvées »

**Le 8 mars, ce n'est pas la Saint-Valentin. Ce n'est pas l'occasion de fêter la femme, mais c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.**

L'année dernière, le 8 mars 2020, pour la première fois depuis longtemps en France, mouvements social, syndical et féministe ont convergé et 150 000 femmes (et aussi des hommes) se sont retrouvés pour défendre les droits des femmes, en dénonçant les violences sexuelles et sexistes, dans le prolongement de MeToo et du mouvement français NousToutes, mais aussi en démontant les effets de la

réforme des retraites annoncée à l'hiver 2019. Un mouvement intitulé: « Réforme des retraites: les femmes grandes gagnantes? LOL! »<sup>1</sup> a en effet émergé pour dénoncer le discours gouvernemental qui mettait les femmes au cœur de cette réforme. Une mobilisation qui laissera une trace, notamment grâce notamment à l'implication de la CGT et à l'engagement de jeunes féministes de l'association Attac, qui ont lancé une chorégraphie des Rosies, autour de la chanson détournée « À cause des garçons » transformée en « À cause de Macron ».

Officiellement, le report de cette réforme est lié à la crise du Covid-19, mais on peut pen-

ser que cette mobilisation sans précédent a joué un rôle non négligeable.

Ce 8 mars 2021 était différent bien sûr – vu le contexte de la crise sanitaire. Mais trois organisations syndicales (la CGT, la FSU et Solidaires) et plus de trente-cinq associations féministes ont lancé « l'appel à la grève féministe du 8 mars des premières de corvées »<sup>2</sup>. Car ce 8 mars 2021 est bien particulier: cela fait un an que le Covid laisse de nombreuses traces dans la vie des femmes...

#### Revaloriser les emplois féminisés

Il y a un an, en effet, on applaudissait à nos fenêtres tous les soirs une grande majorité de

1. <https://lemouvement.org/appeldesgrandesgagnantes/>

2. <http://www.grevefeministe.fr/#appel>

femmes : infirmières, aides-soignantes, aides à domicile, agentes d'entretien ou caissières... C'est en grande partie sur elles qu'ont reposé la gestion de la crise et le maintien de nos vies. On s'attendait à ce que ces professions fassent l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics et qu'enfin on les revalorise. C'est le sens de l'article de la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'Emmanuel Macron avait repris en plein cœur de la crise : « *Les distinctions sociales doivent être fondées sur leur utilité commune.* » Or, rien n'a été fait en dehors du Ségur de la santé, à l'issue duquel des primes ont été accordées à certaines professions mais pas à d'autres. Aucune réponse globale à des inégalités de salaires structurelles entre femmes et hommes et rien sur l'enjeu d'égalité professionnelle que cette revalorisation porte. Car si tous ces emplois sont si peu rémunérés, c'est parce qu'ils feraient appel à des compétences soi-disant « naturelles » des femmes : soigner, nourrir, nettoyer, accompagner, organiser... Il ne s'agirait que d'un simple prolongement des activités domestiques. En plus de cette dévalorisation, bon nombre des personnes qui travaillent dans ces professions sont en situation précaire, avec une augmentation des CDD dans le privé, de moins en moins de titularisations dans le public et un recours à

la sous-traitance généralisée. Il s'agit également de nombreux emplois à temps partiel imposés, avec des horaires atypiques et hachés qui détruisent l'équilibre fragile entre vie au travail et vie personnelle. Les conditions de travail s'y détériorent et la pénibilité y est de moins en moins reconnue, tout comme les risques psychosociaux (fatigue compassionnelle, burn-out, etc.).

C'est l'un des enjeux de ce « 8 mars des premières de corvées » que de reconnaître les qualifications, la technicité, les responsabilités et la pénibilité mises en œuvre dans ces professions, de voir enfin appliquer la loi qui prévoit « *un salaire égal pour un travail de valeur égale* ». Mouvements féministes et syndicats exigent que de vraies négociations soient ouvertes dans toutes les branches professionnelles concernées, mais aussi dans la fonction publique pour que les professions des premières de corvées soient enfin reconnues à leur juste valeur !

### **D'autres revendications encore...**

Et ce n'est certainement pas les très bons résultats annoncés de l'index égalité 2021 qui permettront d'avancer : alors que les inégalités de salaires sont telles que c'est comme si chaque jour les femmes travaillaient sans être rémunérées à partir de 15 h 40, on apprend que les entreprises ont obtenu

en moyenne une note de 90/100 à leur index... Seules 4 % des grandes n'ont pas obtenu 75/100... alors que des DRH témoignent de la facilité de masquer les vraies données et d'obtenir une bonne note ! La déclaration intersyndicale signée par la CFTD, la CFE-CGC, la CGT, FO, la FSU, Solidaires et l'Unsa<sup>3</sup>, le 4 mars 2021, demande que cet index soit corrigé pour permettre de mesurer les réels écarts salariaux et d'associer davantage le comité social et économique aux négociations dans ce domaine.

Enfin, toutes les déclarations de ce 8 mars 2021 portent la revendication pour la ratification de la convention 190 et de la recommandation 206 de l'Organisation internationale du travail contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. La question des violences doit faire partie des thèmes obligatoires de négociation, car l'employeur se doit d'assurer la sécurité de ses salarié-e-s ; d'obtenir des formations obligatoires des professionnel-le-s et une sensibilisation des salarié-e-s et enfin des dispositifs d'accompagnement pour toutes les victimes, y compris de violences conjugales. Espérons que toutes ces revendications seront largement diffusées et permettront de faire entendre la voix de ces femmes souvent invisibles.

**Rachel Silvera**

3. <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2021/03/De%CC%81claration-unitaire-8-mars-2021.pdf>

## Temps de travail et salaires

# Des centaines de milliers d'emplois en jeu

**Deux voies de sortie de crise se présentent à nous : revenir le plus rapidement possible au « monde d'avant » (ce qui amènerait à une catastrophe sociale) ou marquer une rupture profonde qui passera nécessairement par la baisse du temps de travail.**

### Le discours patronal et gouvernemental

Il ne fait pas de doute que le discours patronal (et gouvernemental, les deux étant rarement dissociables depuis nombre d'années) tournera autour de deux impératifs :

- rattraper le « temps perdu » pour l'activité des entreprises individuellement (en augmentant le temps de travail par exemple);
- rattraper les « profits perdus » (en faisant pression à la baisse sur les salaires).

Cela peut sembler de bon sens. Puisque les entreprises sont en concurrence, pour garantir un certain niveau de rentabilité (économique mais surtout financière, l'appétit actionnarial n'ayant pas disparu), il faut à tout prix produire plus, plus vite et mieux pour rester « compétitifs ». Les leviers sont les suivants :

- produire plus efficacement (les « gains de productivité ») – ils dépendent entre autres facteurs de l'investissement, notamment en R & D, fai-

blesse chronique en France qui ne risque pas de s'arranger avec la crise;

- augmenter le temps de travail (à salaire constant ou plus que proportionnellement aux salaires);
- diminuer les salaires;
- licencier.

La feuille de route gouvernementale est prête: il s'agit d'accompagner le mouvement pour qu'il soit perçu comme le moins violent et le plus nécessaire possible.

La réforme de l'assurance chômage, d'une violence inouïe et qui risque de diminuer les allocations de 24 % en moyenne<sup>4</sup>, tendra à rendre plus acceptables des « concessions » par les salarié·es par crainte du chômage. L'idée qui sous-tend le raisonnement est la vieille idée de la « destruction créatrice »: le capital se réorganise, se réoriente, cherche les futures sources de profit qui créeront au bout du compte les nouveaux gisements d'emploi. Certes, des millions de personnes seront impactées, mais voilà le prix à payer pour « adapter » la société française au « nouveau monde ». Le discours est bien rodé, préparé concomitamment par le patronat, le gouvernement, et bien sûr les think-tanks libéraux financés par les groupes du CAC 40, proches du patronat comme l'Institut Montaigne. Le fait que ces idées ne soient pas les bonnes importe peu: elles sont portées, matraquées et se

posent comme des évidences pour beaucoup.

### Résister à ce discours

Il y a une règle assez simple en économie: ce qui est bon pour une entreprise individuelle est souvent néfaste pour l'économie. Que cherche à faire un employeur? Produire le plus possible, avec le moins de salaires possible, en payant le moins de salaires possible. Cela paraît évident, mais ce n'est jamais mauvais à rappeler. Cela conduit – et la situation serait bien pire sans notre action syndicale – à un déséquilibre majeur en défaveur des salaires et à du chômage de masse. L'autre règle de base en économie, c'est que les revenus des uns sont les dépenses des autres. Si une entreprise vend, c'est que quelqu'un ailleurs est capable d'acheter.

Avec ces seuls arguments, on peut détruire immédiatement la logique patronale:

- la baisse des salaires, c'est la faillite assurée de nombreuses entreprises (notamment les plus petites): moins de salaires, c'est moins de consommation et donc moins de revenus pour les entreprises;
- le chômage approfondit bien sûr cet effet.

Ce qui paraît être « de bon sens » pour préserver les entreprises (et les emplois, puisque le chantage se joue bien à ce niveau) va en réalité contribuer à détruire de

4. <http://alencontre.org/europe/france/reforme-de-lassurance-chomage-en-france-la-violence-sociale-par-decret.html>

plus en plus d'emplois, entraînant l'économie dans une spirale infernale d'appauvrissement généralisé. Voilà pourquoi la stratégie du patronat et du gouvernement est suicidaire pour le monde du travail.

Dernier argument, celui-ci plus discuté, c'est le lien entre temps de travail et emploi. Le patronat n'a que faire du niveau de l'emploi, c'est le niveau des profits qui dirige son action. Mais augmenter le temps de travail serait là aussi une profonde erreur. Le consensus du passage aux 35 heures est clair, pourtant: les 35 heures ont permis de créer au moins 350 000 emplois nets<sup>5</sup>.

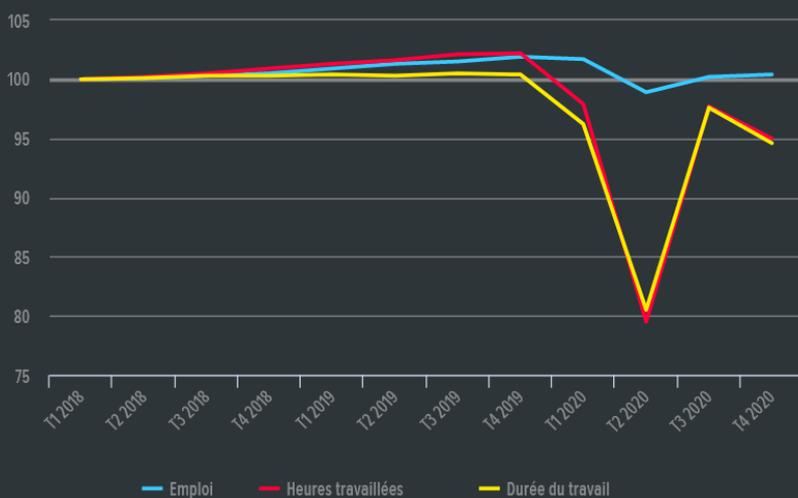
L'effet est encore plus marquant aujourd'hui. Pendant la crise, rappelle Michel Husson à qui nous empruntons le graphique ci-contre<sup>6</sup>, c'est bien la baisse du temps de travail « défensive » de l'activité partielle qui a permis d'éviter une hécatombe sur le front de l'emploi. Certes, l'emploi a diminué de 1,4 % entre fin 2019 et fin 2020, mais c'est surtout la durée du travail qui a baissé de 5,7 % sur la même période (soit un total de 7 % de baisse des heures travaillées, intégrant emploi et durée du travail). On comprend le rôle majeur de la réduction du temps de travail comme instrument anti-crise.

### Notre projet et nos revendications face à celui du patronat

On comprend que deux voies s'offrent à nous. Soit on suit

## Après le Covid : augmenter le temps de travail ou l'emploi ?

Emploi, durée du travail et nombre d'heures travaillées. Base 100 au premier trimestre 2018



Source : Insee, comptes nationaux trimestriels



celle tracée par le gouvernement, qui conduira à un appauvrissement majeur. Soit on suit la nôtre, porteuse d'un projet de rupture, qui repose sur plusieurs piliers :

- l'augmentation des salaires immédiatement en commençant par les salaires les plus faibles ;
- la création immédiate d'emplois publics pour répondre aux besoins ;
- la réduction du temps de travail à 32 heures pour favoriser les créations d'emploi ;
- des conditions strictes aux aides publiques aux entreprises (en lien avec les trois points précédents) et un contrôle des IRP sur l'utilisation des aides.

Des centaines de milliers d'emplois sont en jeu (et déjà plus de 320 000 ont été détruits en 2020). Il est urgent de changer radicalement de stratégie économique. Tout ceci demandera un effort public considérable, et le gouvernement prépare déjà l'autre volet du discours: « *La hausse de la dette rend cela impossible* ». Plusieurs dizaines de fiches pédagogiques sont d'ores et déjà en cours de publication sur le site du revendicatif confédéral<sup>7</sup>. Il est clair que la perspective d'une reprise en main de la politique monétaire et budgétaire et la mise en place d'un pôle financier public sont des outils majeurs en faveur du plan de rupture que nous appelons de nos vœux.

**Mathieu Cocq**

5. [https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2436.asp#P1217\\_204176](https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2436.asp#P1217_204176)

6. <https://www.alternatives-economiques.fr/michel-husson/rtt-temps-de-crise/00098350>

7. [analyses-propositions.cgt.fr](https://www.alternatives-economiques.fr/analyses-propositions.cgt.fr)

## Inégalités devant la crise Les plus riches sont encore épargnés

**De récentes études mettent en exergue les différences de comportement économique durant la crise en fonction de la richesse.**

Le Conseil d'analyse économique (CAE) avait sorti une première étude<sup>8</sup> en octobre dernier sur les différences de consommation et d'épargne depuis le début de la crise sanitaire. Nous avons d'ailleurs analysé les résultats de cette étude dans un mémo<sup>9</sup>. Le CAE en a sorti une nouvelle<sup>10</sup> en janvier 2021 et plus récemment encore c'est l'Insee<sup>11</sup> qui a livré de nouveaux résultats qui

confirment les études précédentes. Voyons ce que l'on peut en ressortir.

### Une baisse générale de la consommation mais différenciée

Sans surprise, dans l'ensemble, la consommation des ménages a baissé de 13 % en 2020. Mais cette baisse est très variable selon le niveau de revenus. Pour les ménages du premier décile, c'est-à-dire les 10 % les plus pauvres, la baisse de la consommation n'était que de 3 % tandis que pour les 10 % les plus aisés était de 22 %. Cela s'explique assez simplement par le fait que la struc-

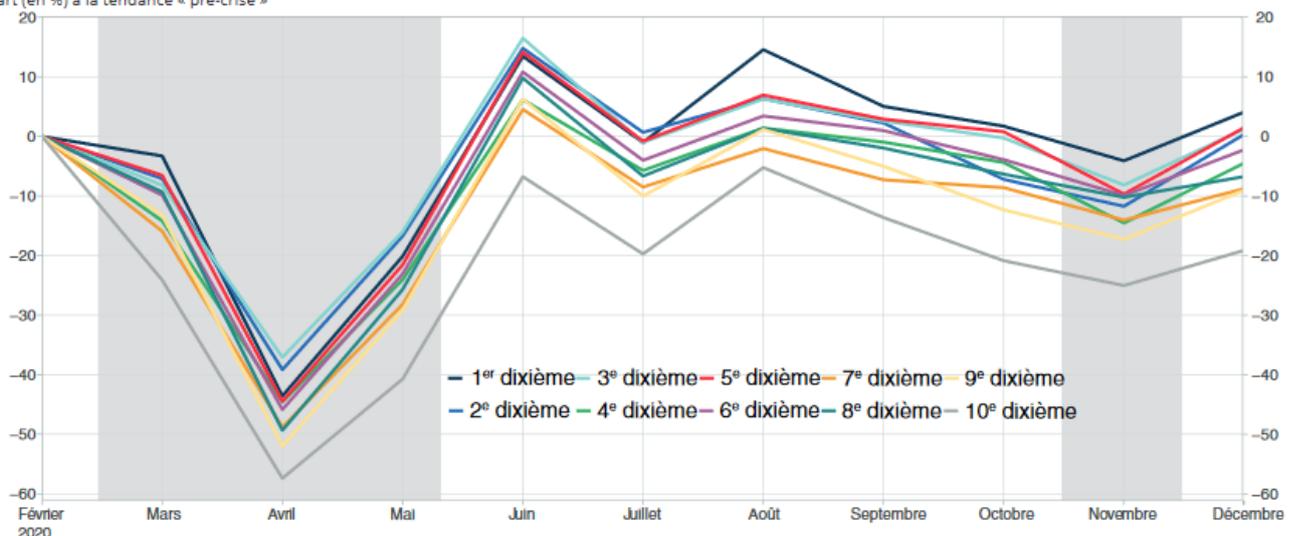
ture de consommation est très différente selon le revenu. Ainsi, pour les ménages les plus modestes, la plupart des dépenses sont contraintes (loyer, alimentation, électricité, etc.), elles n'ont donc pas été réduites par les restrictions sanitaires.

À l'inverse, pour les plus aisés, les loisirs représentent une part importante de leur consommation (restauration, vacances, culture, etc.). Ces activités, notamment les voyages à l'étranger, ont continué à faire l'objet de restrictions importantes même en dehors des périodes de confinement.

8. <https://www.cae-eco.fr/dynamiques-de-consommation-dans-la-crise-les-enseignements-en-temps-reel-des-donnees-bancaires>  
 9. <https://analyses-propositions.cgt.fr/node/242>  
 10. <https://www.cae-eco.fr/consommation-epargne-et-fragilites-financieres-pendant-la-crise-covid>  
 11. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5232043?sommaire=5232077>

### ► 2. Consommation des ménages de l'échantillon redressé en 2020, selon leur niveau de revenu en 2019, et en écart à la tendance pré-crise

en écart (en %) à la tendance « pré-crise »



Lecture : pour les 10 % de ménages aux revenus les plus faibles en 2019 (1<sup>er</sup> dixième), la consommation moyenne aurait été en avril 2020 inférieure de 40 % à la tendance pré-crise niveau attendu en avril 2020 si la tendance pré-crise s'était poursuivie.

Note : l'échantillon a été découpé en 10 groupes de ménages de même taille selon le niveau de revenu en 2019. Les courbes représentent l'évolution moyenne de la consommation sein de chacun de ces groupes. Les périodes de confinement sont indiquées par les zones grisées.

Source : données Crédit Mutuel Alliance Fédérale, calculs Insee

On remarque sur ce point que le 10<sup>e</sup> décile est vraiment déconnecté du reste de la population, et il y a fort à parier qu'au sein même de ces 10 % les plus aisés, il y a de fortes disparités.

**Symétriquement, une capacité d'épargne différenciée**

Fort logiquement, puisque la consommation des ménages les plus modestes a moins diminué, ils ont moins épargné. Selon ces données, les ménages modestes ont légèrement épargné durant le confinement, environ 300 € en moyenne, mais cette épargne a été immédiatement dépensée durant l'été, ce qui démontre une fois

de plus que cibler les aides sur les ménages modestes stimule immédiatement la consommation.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le patrimoine financier brut a surtout augmenté pour les ménages qui avaient déjà le plus gros patrimoine. On remarque d'ailleurs que c'était déjà le cas avant la crise sanitaire. L'accroissement des inégalités de patrimoine financier n'est donc pas nouveau mais a semble-t-il été exacerbé avec la crise sanitaire. Par ailleurs, ces données ne captent certainement pas toutes les inégalités puisque le patrimoine financier représente une petite part du

patrimoine global, notamment pour les plus fortunés.

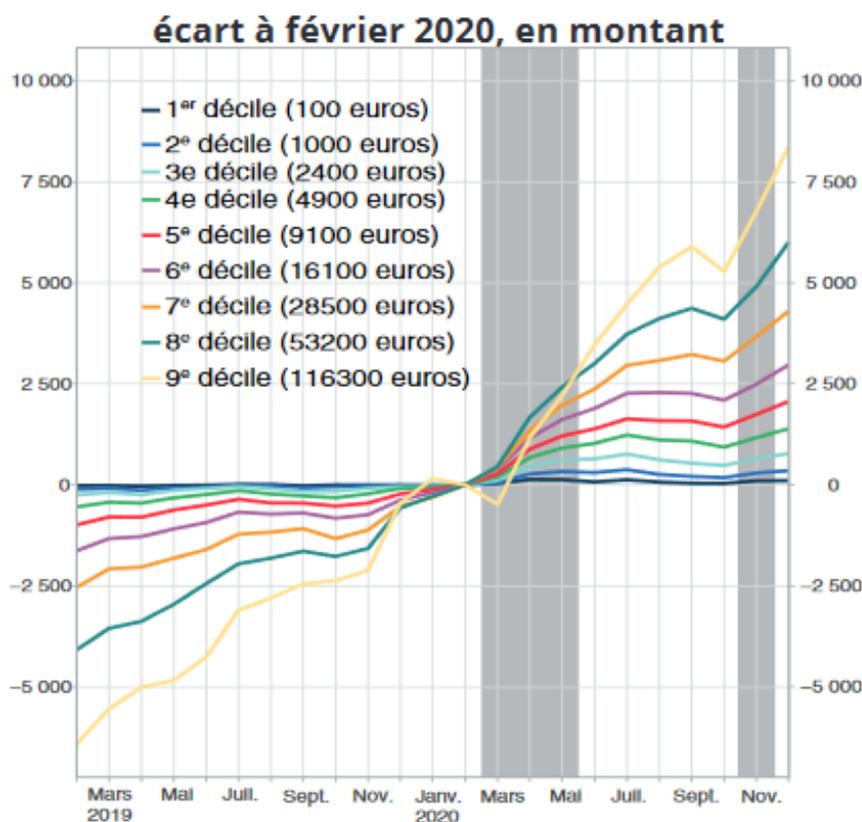
**Une réponse hors de propos de la part du gouvernement**

Lorsque le gouvernement parle de la nécessité de mobiliser l'épargne des Français pour la relance de l'économie, il faut bien qu'il ait en tête que ce surplus d'épargne est loin d'être réparti uniformément dans la population. De plus, comme on a pu le voir avec les ménages les plus modestes, le petit surplus d'épargne qui a résulté du confinement a été rapidement consommé. On pourrait voir cela dans les mois à venir pour les ménages des déciles supérieurs. En revanche pour les ménages les plus aisés, ce surplus d'épargne vient simplement nourrir un peu plus le stock de patrimoine déjà immense de ces ménages. Il y a donc peu de chances que cette épargne ait un quelconque impact sur leur consommation ce qui pourrait justifier une taxe sur ce surplus d'épargne pour relancer l'économie.

Bien au contraire, Bruno Le Maire a indiqué qu'il « *écarterait définitivement* » une taxation de cette épargne. Pour autant, le ministre de l'Économie semble bien conscient que les ménages qui ont massivement épargné n'ont pas besoin de cet argent puisqu'il souhaite favoriser les donations. Une belle idée de la solidarité... entre riches, pour reproduire les inégalités.

**Victorien Pâté**

**DÉCILES DE PATRIMOINE FINANCIER BRUT EN 2019 ET 2020 DE 3700 EUROS À SON NIVEAU DE FÉVRIER 2020**



Lecture: en juin 2020, le 9<sup>e</sup> décile de patrimoine financier était supérieur de 3700 euros à son niveau de février 2020.

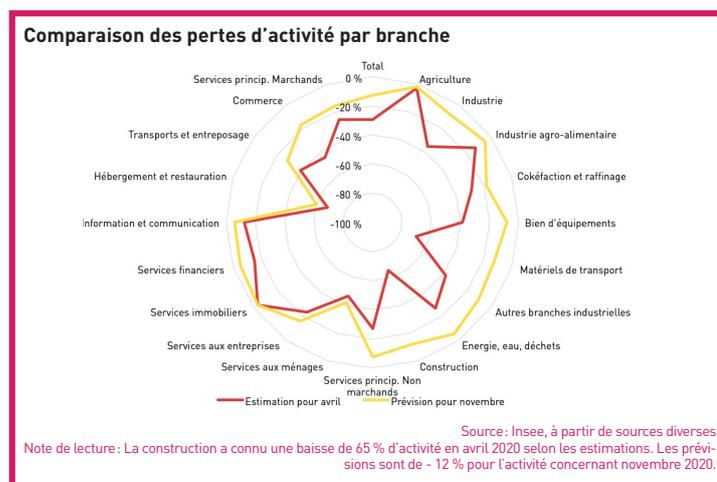
# Indicateurs économique et sociaux de la CGT

## Édition 2021

La dernière version du « baromètre éco CGT » est disponible sur le site [cgt.fr](http://cgt.fr). Riche de nouveaux indicateurs, mis à jour sur les indicateurs existants, le baromètre a vocation à épauler les militant·e·s dans la démarche revendicative avec des données économiques importantes et présentées le plus clairement possible : une page, un graphique, un commentaire. C'est un excellent outil pour « débiter » sur les questions économiques, chaque chapitre couvrant un enjeu revendicatif essentiel (emploi, salaire, sécurité sociale, coût du capital, environnement). Le Pôle éco est à disposition pour organiser des journées d'étude (dans les UD, FD, CR, là où nous serons appelé·e·s) autour de ce baromètre pour en faciliter l'appropriation et le déploiement. Il y a là sans doute un outil pour aller convaincre les salarié·e·s avec des chiffres clairs, nets et précis. En espérant qu'il soit utile, bonne lecture !

Baromètre économique - Éléments macroéconomiques

### Crise du Covid : un impact très hétérogène



#### Un impact hétérogène

La crise sanitaire n'a pas eu le même impact sur l'activité selon les secteurs. Ainsi pour les secteurs qui fonctionnent essentiellement de manière dématérialisée comme les services financiers ou bien sont essentiels comme l'agriculture, l'énergie et l'eau, l'impact sur l'activité a été relativement limité. À l'inverse, certains secteurs ont connu une très forte baisse de l'activité. Le cas de l'hébergement-restauration est à ce titre le plus emblématique. Il est essentiel que cette diversité des situations se ressente et se traduise par un accompagnement ciblé et non par une pluie indifférenciée d'aides publiques.

#### Un 2<sup>e</sup> confinement moins strict

Pour tous les secteurs, le deuxième confinement a un impact moins fort que le premier. Outre l'effet d'apprentissage et l'adaptation de toutes et tous face à la pérennisation de cette situation extraordinaire, ce deuxième confinement a été marqué par la volonté de maintenir l'économie à flot « *quoiqu'il en coûte* ». Pour autant, au-delà de la puissance de ce deuxième choc pour l'économie, c'est la répétition des chocs avec si peu d'intervalle, et la durée de cette période de crise qui risque de créer beaucoup de dommages sur le plan économique et social.

## Plan de relance Il faut contrôler les aides publiques aux entreprises

**Pour répondre à la pandémie, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures. Ont-elles été efficaces, et pour quel coût ?**

La Cour des comptes, dans son rapport d'activité 2020 publié en mars 2021 tire un premier bilan positif de la stratégie gouvernementale contre la crise Covid.

Premier constat : 96 % des sommes versées correspondent pour l'essentiel aux pertes de chiffre d'affaires. En décembre 2020 cela repré-

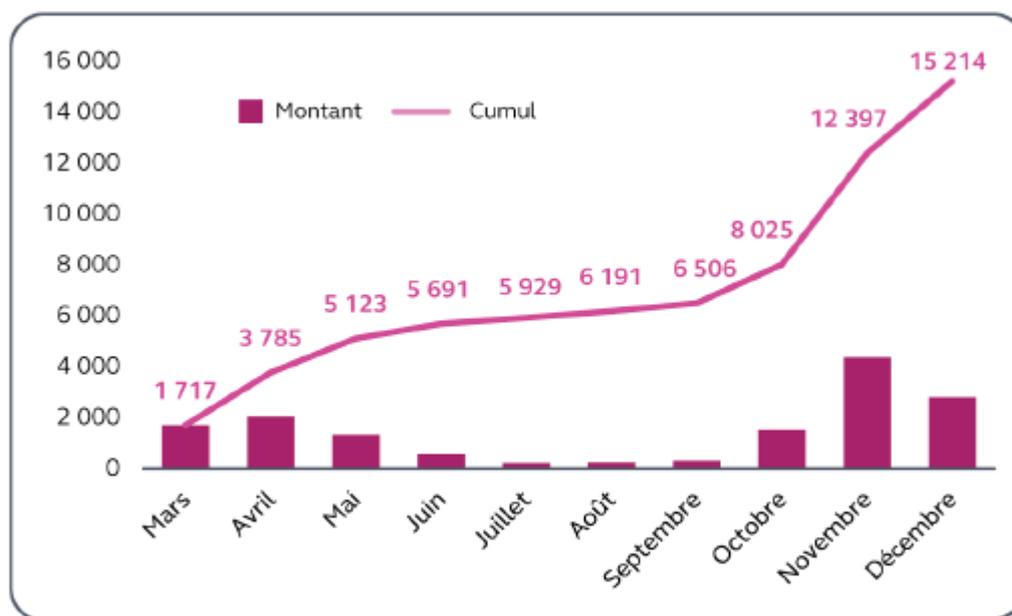
sentait en cumul 15,2 milliards d'euros, sur deux périodes principales mars-mai et octobre-décembre.

Le volet 2 du fonds de solidarité permet aux TPE les plus impactées d'obtenir une aide complémentaire d'un montant minimal de 2 000 euros et qui peut aller jusqu'à 5 000 euros. Fin décembre, les aides versées au titre du volet 2 représentaient 260 millions d'euros, soit à peine 4 % des dépenses totales du fonds. Le dispositif du volet 2 a pris fin le 31 octobre 2020, les entreprises

ne pouvant plus déposer de demande à ce titre à partir de cette date.

La Cour des comptes indique que pour le volet 1 « la répartition régionale des aides versées correspond à celle du PIB de chaque région, modulé par la part des entreprises de moins de 10 salariés ». L'Île-de-France en collecte 25 %. En revanche sur le volet deux il y a une concentration sur l'Île-de-France avec 37 % de l'enveloppe, mais du fait du faible montant global l'impact est beaucoup plus faible. Globalement la Cour des

Graphique n° 3 : aides du volet 1 versées au titre de 2020 par mois indemnisé (en M€)



NB : au 31 janvier 2021, les aides versées l'ont été au titre des mois de mars à décembre 2020.

Source : Cour des comptes d'après DGFIP – données provisoires au 28 février 2021

comptes estime que « le succès du fonds de solidarité face à la crise sanitaire est réel. Créé en deux semaines, grâce à la très forte mobilisation de toutes les parties prenantes et au recours le plus large possible à des outils déjà existants, simples et efficaces, il a permis de limiter les effets de la crise par la distribution rapide, au 31 décembre 2020, de 11,8 milliards d'euros d'aides à 1,8 million d'entreprises et d'entrepreneurs individuels et indépendants ».

### Des risques de fraude

La Cour insiste cependant sur un fait : Elle indique que des risques de fraudes existent et qu'il convient de renforcer le contrôle. Elle écrit qu'il faudrait « mettre en place des outils permettant d'éviter que le cumul d'aides versées à une entreprise soit supérieur au préjudice subi [et] accompagner l'accroissement du montant des aides et l'élargissement du fonds à des entreprises de taille plus impor-

tante par la mise en place d'une instruction plus exigeante des aides et d'un dispositif renforcé de prévention de la fraude et de sanctions. » Une fois de plus – et cela est rappelé par la Cour des comptes – la question portée par la CGT sur le contrôle, le but et l'évaluation des aides publiques, doit être au cœur des décisions. Arroser les entreprises d'argent public ne fait ni une politique de « relance », ni une politique industrielle.

**Jean-François Soury**

## Emploi

### Croître en supprimant des emplois, le modèle des grandes entreprises

**L'idée reçue disant que « les grandes entreprises doivent être choyées car ce sont elles qui créent des emplois » est mise à mal par une nouvelle étude de l'Insee.**

L'emploi salarié évolue différemment selon la taille de l'entreprise. En témoigne une nouvelle étude<sup>12</sup> de l'Insee qui nous invite à voir ces dynamiques d'emploi si singulières, notamment pour les grandes entreprises.

### Les grandes entreprises suppriment massivement des emplois...

Entre 2008 et 2017 toutes les catégories d'entreprises ont créé des emplois sauf les grandes entreprises. Dans le détail, les microentreprises<sup>13</sup> ont créé 126 700 emplois salariés, les PME<sup>14</sup> en ont créé 80 000 et les ETI<sup>15</sup> 68 700. À l'inverse, les grandes entreprises<sup>16</sup> en ont détruit 246 300. Concernant les microentreprises, ce sont les entreprises

pérennes qui créent de l'emploi. À l'inverse, le solde des emplois des entreprises nouvellement créées ou ont qui a disparu dans la période est négatif. Pourtant, comme nous l'avons déjà souligné, les créations de microentreprises ont explosé durant cette décennie (encore plus depuis 2017, c'est-à-dire après cette étude) mais la plupart de ces microentrepreneurs ne parviennent pas à pérenniser leur activité.

La catégorie des grandes entreprises a supprimé près

12. [https://www.insee.fr/fr/statistiques/5043019#figure3\\_radio4](https://www.insee.fr/fr/statistiques/5043019#figure3_radio4)

13. Microentreprises : entreprises de moins de 10 salariés et moins de 2 millions d'euros de chiffres d'affaires.

14. PME : petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire qui ont moins de 250 salariés et moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ici on parle hors microentreprises qui sont comptabilisées à part.

15. ETI : Entreprises de taille intermédiaires, c'est-à-dire qui ont entre 250 et 4999 salariés et moins de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

16. Grandes entreprises : Entreprises avec au moins 5000 salariés ou 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

de 450 000 emplois dans les établissements pérennes qui ne sont pas compensés par les créations d'établissements qui n'ont créé que 200 000 emplois.

### ... mais concentrent de plus en plus d'emplois

Malgré ces destructions d'emplois massives par les grandes entreprises, l'emploi total a augmenté dans les grandes entreprises. Cela s'explique par le fait qu'entre 2008 et 2017, de nombreuses PME et ETI ont été rachetées par des grandes entreprises, ou bien ont fusionné entre elles et ont

formé une grande entreprise. Dans certains cas, plus rares, des ETI ont connu une forte croissance et ont dépassé les seuils des ETI et sont donc devenues des grandes entreprises.

Au total, en 2017 on compte donc près de 200 000 emplois supplémentaires au sein des grandes entreprises.

On voit donc avec ces chiffres que les grandes entreprises suppriment des emplois mais parviennent à concentrer de plus en plus d'emplois par le jeu de la croissance externe et des rachats d'entreprises plus petites.

À l'inverse, les microentreprises créent beaucoup d'emplois comme on l'a vu mais le stock d'emplois dans les microentreprises diminue. En effet, une microentreprise qui crée de l'emploi passe rapidement dans la catégorie des PME et donc disparaît des microentreprises. Ces chiffres permettent donc de remettre en cause l'intuition que si les grandes entreprises parviennent à avoir de plus en plus de salariés, c'est qu'elles sont créatrices d'emploi.

VP

## Concentration des employeurs Du pouvoir des entreprises sur le marché du travail

**Trois chercheurs se sont livrés à une estimation pour la France des conséquences, en termes de volume d'embauches et de salaires des nouveaux embauchés, d'un nombre réduit d'entreprises<sup>17</sup>.**

Is ont pour ce faire « apparié », c'est-à-dire croisé, les données de trois fichiers majeurs de la statistique publique (DDAS, ESANE et LIFI) et construit un « indice de concentration » qui rapporte, pour une zone géographique donnée, le nombre

de personnes recrutées par une entreprise à celui de l'ensemble des personnes recrutées. Ils montrent ainsi que lorsque sur un espace donné – un « marché local du travail » – le niveau de concentration des employeurs augmente de 10 %, le nombre des nouveaux embauchés baisse en moyenne de 3,2 % et leur salaire horaire de près de 0,5 %<sup>18</sup>. Ce double effet négatif apparaît moins prononcé en cas d'implantation syndicale.

Sur la base de ces premiers résultats, ces chercheurs proposent une évaluation du coût induit

par l'éventuelle « fusion » des deux principales entreprises d'un même secteur. Ils montrent ainsi que dans le commerce, activité la plus exposée, cette éventualité aurait pour conséquence le recrutement sur une année de 3 000 personnes en moins et une perte totale de salaire d'environ 30 millions d'euros.

Comme mis en évidence par une autre recherche<sup>19</sup>, l'effet dépressif sur les salaires d'une concentration accrue du marché du travail concerne aussi les travailleurs déjà en place, même si moins important, semble-t-il.

17. Ces chiffres diffèrent notablement de ceux du document de travail dont l'article est tiré.

18. Cf. Ioana Marinescu, Ivan Ouss, Louis-Daniel Pape (2021), « Wages, hires, and labor market concentration », *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol. 184, April.

19. Cf. Andrea Bassanini, Cyprien Batut, Eve Caroli (2019), « Labor Market Concentration and Stayers' Wages: Evidence from France », *LEDa-LEGOS Working Paper*, n° 6.

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



**22 MARS / 6 AVRIL 2021**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES**

**la  
cgt** tpe  
artisanat



## Lutte gagnante

# La distribution de la presse à Marseille et Toulon gérée par les travailleur-se-s de la CGT

**257, c'est le nombre de jour qui séparent la liquidation sans reprise d'activité des ex-salarié-e-s de la SAD de Marseille le 2 juin 2020 à leur reprise d'activité sous forme de coopérative le 14 février 2021.**

C'est un joli pied de nez à l'ex-direction de Presstalis. Alors que la justice a reconnu dans une décision le mois dernier que le PSE de la SAD n'était pas conforme et l'a ainsi invalidé<sup>20</sup>, les ex-salarié-e-s de la SAD de Marseille redémarreraient au même moment leur activité sous forme de coopérative : la SCIC CPMM (Coopérative de presse et de messagerie méditerranéenne) était née. Les conditions de la mise en place de cette coopérative ont donc été difficiles, faites de luttes acharnées et d'abnégation

de la part des salarié-e-s<sup>21</sup>. Durant la reprise d'activité en régie en mode dégradée, les salarié-e-s ont fait la démonstration de la qualité de leur travail, ce qui a permis à la SCIC d'obtenir la gestion des mandats pour la distribution du secteur de Marseille et Toulon. La coopérative a donc pu reprendre toute-s les salarié-e-s s'étant investies dans la lutte, bien que le nombre de personnes ait, en définitive, été divisé par deux par rapport aux effectifs de la SAD. La difficulté de la lutte passée, une autre lutte commence désormais : celle de la pérennisation de l'activité. En effet la SCIC a beau être gérée par les travailleur-se-s, elle n'en demeure pas moins soumise aux fluctuations du marché capitaliste. Le secteur de la presse est, en effet, structurellement en baisse ces dernières années.

Bien qu'une disparition de ce secteur semble peu probable (la presse numérique n'étant pas rentable pour les journaux sauf pour quelques exceptions), les volumes diminuent, il faut donc que la SCIC trouve de nouveaux débouchés. Pour ce faire des commerciaux ont été recrutés parmi les salarié-e-s (ce qui montre l'attachement à la préservation de l'emploi et à la démocratisation des tâches au sein de la coopérative). La formation des salarié-e-s dans ces nouveaux emplois est également un des enjeux à venir. Comme nous avons pu le voir, après une longue lutte victorieuse, de nombreux défis attendent les salarié-e-s de la SCIC CPMM, espérons qu'ils puissent les surmonter, afin de pérenniser l'emploi et l'activité.

**Willy Gibard**

## Note de lecture

### François Morin, *Quand la gauche essayait encore*<sup>22</sup>

**Est-il vraiment utile de revenir, une quarantaine d'années après, sur les nationalisations de 1981 ? François Morin, économiste et universitaire qui**

**a participé à la plupart des réunions décisives, l'affirme à juste titre. Il livre un témoignage précieux avec même quelques passages croustillants.**

Le sous-titre de son livre est *Le récit inédit des nationalisations de 1981 et quelques leçons que l'on peut en tirer*. Selon lui, en effet : « Tirer des leçons fortes de ce qui s'est

20. Communiqué de presse SGLCE-CGT, 18 février 2021.

21. Pour en savoir plus, *Lettre éco* n° 41 octobre 2020.

22. Éd. Lux, 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

*passé il y a près de quarante ans en France peut être décisif aujourd'hui, alors que plusieurs voix s'élèvent pour demander un changement fondamental de notre système économique, afin de relever les défis environnementaux et sociaux considérables qui sont les nôtres.* » Il privilégie à juste titre deux nécessités, qui n'ont pas été remplies en 1981 : une véritable nationalisation du crédit et un changement du pouvoir dans les entreprises.

Que s'est-il passé en 1981-1982 ? C'est l'objet de la première partie du livre. Alors que la question des nationalisations était dans le débat public depuis le Programme commun de gouvernement de 1972, le gouvernement n'était pas prêt.

**Deux lignes se sont affrontées à l'été 1981, durement mais dans le secret** (à part quelques fuites apparemment organisées par le ministère des Finances) : une ligne de rupture incarnée par les ministres communistes, Jean-Pierre Chevènement et quelques autres, et maintenue tant bien que mal par Pierre Mauroy, et une ligne dite réformatrice, celle de Jacques Delors soutenu notamment par Michel Rocard. Laurent Fabius et François Mitterrand étaient plus énigmatiques.

En substance : les uns préconisaient une transformation profonde de notre système économique et du mode de production, changement annoncé avant les élections ; les autres se plaçaient sous la bannière de « l'économie

sociale de marché », en réalité sous la surveillance des marchés financiers.

Les nationalisations étaient au centre de ce débat avec notamment deux domaines (le champ des nationalisations industrielles et la nationalisation du crédit) et trois « dossiers » névralgiques :

- combien de banques, pour quoi faire ?
- quelle indemnisation des actionnaires (les cours de Bourse ou une formule plus complexe) et par quel moyen (obligations d'État ou actions sans droit de vote) ?
- fallait-il nationaliser à 100 % ou prendre des participations à 51 % ? Question « subsidiaire » : quelle politique dite de « respiration du secteur public » ? (c'est-à-dire, principalement, de rétrocession des filiales).

**En apparence, la ligne de rupture l'a emporté** : en particulier, nationalisations à 100 % sauf – un peu mystérieusement – pour les industries de défense (Matra, Dassault) et à l'importante exception des assurances. Ce qui a permis aux tenants de la ligne sociale-libérale de lui attribuer la responsabilité des échecs ultérieurs ! Une remarque au passage : contrairement à ce que l'on pourrait penser, et qu'on a dit à l'époque, les nationalisations franches, à 100 %, étaient non seulement plus claires politiquement et mettaient l'État à l'abri d'actionnaires minoritaires mais elles étaient aussi certainement moins coû-

teuses ! En effet, une augmentation de capital négociée avec les actionnaires ou des achats d'actions en Bourse pour atteindre les 51 % auraient suscité de fortes dépenses pour l'État. Au total, le coût des nationalisations s'est limité à 0,4 % du patrimoine national.

**En réalité, François Morin le montre bien, les nationalisations n'ont été que des étatisations.** Ont manqué notamment à l'appel : une véritable politique du crédit [j'ajouterai : mise en cohérence et légitimée par le Plan] et une réelle évolution du pouvoir dans les entreprises publiques. En effet, la loi dite de démocratisation du secteur public est intervenue tardivement et les « personnalités qualifiées » ont été nommées par décret. Ceci, lié à une orientation politique générale officialisée en 1983 – sur laquelle on reviendra par ailleurs – contribue à expliquer que les privatisations de 1986, encore accentuées par les gouvernements de droite et de gauche qui ont suivi, n'aient pas suscité une très forte opposition populaire. Le bilan des nationalisations de 1981-1982 n'est pourtant pas si mauvais : grâce notamment à des investissements dynamiques, elles ont donné au pays une chance de relancer une politique de recherche et d'enrayer la désindustrialisation entamée auparavant... Mais cette désindustrialisation s'est poursuivie ensuite sous la domination de la finance dérégulée. **(suite page 16)**

# Restez informé-e-s



Abonnez-vous à la  
newsletter CGT.fr

[cgt.fr/newsletter/sabonner](https://cgt.fr/newsletter/sabonner)



**(Suite de la page 14)**

Dans la seconde partie de son livre, François Morin explicite ce que pourraient être, selon lui, une politique du crédit et une « codétermination à parité » dans les entreprises. Il offre ainsi au débat public, en s'appuyant sur une très riche bibliographie, des propositions.

Il montre ainsi qu'une analyse approfondie d'insuffisances et d'erreurs du passé peut aider à définir une politique économique et sociale judicieuse. En tout cas, une telle politique de « **refondation démocratique radicale** » est plus nécessaire que jamais étant donné les ravages sociaux et environnementaux que l'on constate. En clair : « *Rompre avec le capitalisme financier et le système économique qu'il domine, qui asservit aujourd'hui les citoyens du monde entier.* »

**Alain Gély**

## Repères statistiques

### Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2016)
  - ensemble: 1871 € €;
  - femmes: 1737 €;
  - hommes: 1972 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes**: 16,8 % en équivalent temps plein (F: 2118 €; H: 2547 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net**: 1171,34 € (7,72 € l'heure)
- > **Salaire mensuel brut**: 1521,22 (10,03 € l'heure)
- > **Pension des retraites**: 1422 en 2017
- > **RSA « socle »**: 559,74 € pour une personne seule, 839,62 pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

### Emploi

- > **Emploi total**: 27122200 en 2018
  - > **Emploi salarié**: 23949500 en 2018
  - > **Emploi à temps partiel**: 4816700 en 2018
  - > **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2701700 en 2018
  - > **Sous-emploi salarié\***: 1614300 en 2018
- \*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

### Données générales

- > **PIB**: 2353,1 Mds € en 2018
- > **Consommation des ménages**: 1219,8 Mds € en 2018
- > **Investissement des entreprises**: 293,6 Mds € en 2018
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières): 171,5 Mds € en 2018
- > **Budget de l'État**: 366,1 Mds dont charge de la dette: 39,1 Mds €
- > **Recettes de l'État**: 325,4 Mds € en 2018 dont:
  - **impôt sur le revenu**: 78,0 Mds € en 2018;
  - **impôt sur les sociétés**: 27,3 Mds € en 2018;
  - **TVA**: 157,0 Mds € en 2018.
- > **Exportations**: 428,1 Mds € en 2020
- > **Importations**: 493,3 Mds € en 2020
- > **Solde du commerce extérieur**: - 65,2 Mds €